

<b>DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 JUI 2025</b>	
Date d'affichage et de convocation 19 juin 2025	L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-cinq juin à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Puiseux en France s'est réuni en mairie, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Yves MURRU, Maire
Nombre de membres En exercice : 27 Présents : 16 Votants : 17	<b><u>Etaient présents:</u></b> Yves MURRU, Nicole BERGERAT, Maryvonne JOUANY, Séjiane RENE, Christine MAHE, Martine POUILLIE, Maurice ANDRIEU, Georges BIRBA, Gilles MEKLER, Olivier BECRET, Kadidiatou DIEBKILE, Benoît FARRAN, Olivier VELIN, Elodie SIMONE, Francis KLEIJN et Flavien PARISI.  <b><u>Pouvoirs:</u></b> Jean-Jacques PERCHAT à Elodie SIMONE.  <b><u>Absents:</u></b> Djemaï LASSOUED, Thierry TABORSKI, Thierry MARIN-CUDRAZ, Stéphanie DE CAMPOS, Estelle BOCKEL, Caroline THUEZ, Albert BAFFI, Catherine GASTAN-KLUG, Nathalie CHEVALLIER et Antoine CALDICOTE.  Il a été procédé, conformément à l'article L. 2121.15 du CGCT, à l'élection d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil. A été désignée pour remplir cette fonction : Martine POUILLIE

#### **2025/034 – ELECTION DU HUITIEME ADJOINT AU MAIRE**

Rapporteur : Monsieur le Maire

Conformément aux articles L. 2122-7-2 et L. 2122-7 du CGCT, dans les communes de 3 500 habitants et plus, En cas d'élection d'un seul adjoint, celui-ci est élu selon les règles prévues à l'article L. 2122-7 du CGCT.

« Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu. »

Suite au non maintien de Monsieur Lassoued en tant que huitième Adjoint, il y a lieu de procéder à l'élection d'un nouvel Adjoint qui sera positionné en huitième position.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 17

A déduire les bulletins litigieux énumérés aux articles L65 et L66 du Code Electoral :

Détail des bulletins : 0 bulletin nul et 3 (trois) suffrages blancs

Reste, pour le nombre des suffrages exprimés : 14

Majorité absolue : 8

- Olivier BECRET a obtenu 14 voix.

Olivier BECRET est élu au 1<sup>er</sup> tour.

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **ELIT** comme Adjoint Monsieur Olivier BECRET
- **DECIDE** que le nouvel adjoint devient le nouveau huitième Adjoint
- **ARRETE** le tableau des Adjoints comme suit :

- 1<sup>ère</sup> adjointe : Mme Nicole BERGERAT

- 2<sup>ème</sup> adjointe : M. Maryvonne JOUANY

- 3<sup>ème</sup> adjoint : M. Séjiane RENE

- 4<sup>ème</sup> adjointe : Mme Christine MAHE

- 5<sup>ème</sup> adjoint : M. Jean Jacques PERCHAT

- 6<sup>ème</sup> adjointe : Mme Martine POUILLIE

- 7<sup>ème</sup> adjoint : M. Maurice ANDRIEU

- 8<sup>ème</sup> adjoint : M. Olivier BECRET

Accusé de réception en préfecture  
095-219505096-20250625-2025-034-DE  
Date de télétransmission : 26/06/2025  
Date de réception préfecture : 26/06/2025

Le Secrétaire,

Martine POULLIE



*Poullie*

et délibéré le 25/06/2025  
Extrait certifié conforme au registre des délibérations  
Le Maire certifie avoir fait afficher sur le site de la Mairie  
Le compte-rendu de la délibération ci-contre  
Le Maire certifie exécutoire la présente,  
transmise en sous- préfecture de Sarcelles

Le Maire,

Yves MURRU

